

Coupon à glisser sous enveloppe à
fenêtre ou sous enveloppe normale
affranchie à cette adresse :

ARDAB
Maison des Agriculteurs
BP 53
69530 BRIGNAIS

La démarche Qualité des Formations



Elaboré par VIVEA et SGS-ICS, le cahier des charges de la Politique Qualité Formation vise une amélioration des pratiques d'ingénierie de formation sur 5 axes de progrès. VIVEA fixe ainsi parmi ses indicateurs de réussite un taux de satisfaction des stagiaires de 80%.

Certifiée depuis mars 2012, l'ARDAB a mis en place de nouveaux outils pour repérer les besoins en formation de ses adhérents, leurs faciliter l'accès aux formations et s'assurer de la qualité pédagogique de chaque formation.

Cette certification de l'ARDAB entraîne ainsi changements : des conditions générales de formation, une inscription obligatoire par bulletin et chèque de caution, etc..tout cela bien sûr dans l'objectif de vous proposer des formations d'une qualité optimale.

www.qualicert.fr le référentiel de certification de services peut être obtenu auprès de SGS-ICS

Pour plus d'infos, contactez

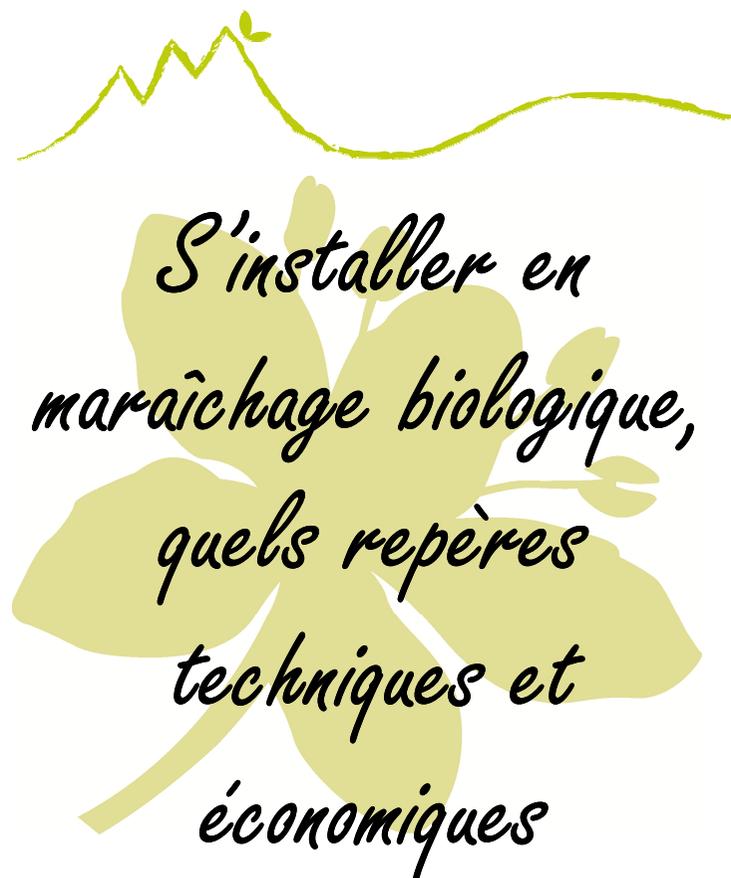
Pauline BONHOMME
Maison des Agriculteurs - BP 53
69530 BRIGNAIS
Tél : 04 72 31 12 10 - Fax : 04 72 31 65 57
pauline-ardab@corabio.org

Formation réalisée avec le soutien de :



Cette action de formation est cofinancée par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le Fonds Social Européen

Formation - 3 jours



*S'installer en
maraîchage biologique,
quels repères
techniques et
économiques*

4, 5 et 7 novembre 2013

Lieu: Rhône/ Loire



• ARDAB •
Les Agriculteurs BIO de Rhône et Loire



Formation organisée par :

ARDAB

Chambre d'Agriculture 69/BTM

S'installer en maraîchage biologique : Quels repères techniques et économiques

Le programme

DES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Le cahier des charges de l'agriculture biologique : techniques de production, liste des intrants autorisés, contrôle et certification
La conversion : définition, durée, démarche, aides

UNE PRÉSENTATION DES TECHNIQUES DE BASE/MATÉRIEL

Les techniques de production utilisées en maraîchage biologique et le matériel associé - notion de coût

UNE RÉFLEXION SUR LA COMMERCIALISATION

Les débouchés en maraîchage biologique
Organiser son exploitation : faire concorder système de production et système de commercialisation

DES INDICATEURS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Savoir analyser sa comptabilité pour décider
Les références technico-économiques BTM/ABC

UNE BOITE A OUTILS

Outil de planification de la production
Mercuriales de prix légumes biologiques
Une bibliographie, des guides
Une carnet d'adresses de producteurs bio



DES VISITES D'EXPLOITATION

Des producteurs récemment installés en maraîchage bio
Et des producteurs plus expérimentés

DES EXERCICES

Sur votre projet de conversion
et/ou sur des cas types



Présentation de la formation

Partant du constat que le développement du maraîchage biologique en Rhône-Alpes repose essentiellement sur l'installation et que les candidats à l'installation sont déjà bien accompagnés dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisé, l'ARDAB et le BTM ont décidé de s'associer pour proposer une formation à tous les candidats ayant un projet spécifiquement en maraîchage biologique.

Cette formation sera donc axée sur le cahier des charges de l'AB et les techniques de base en maraîchage, les débouchés en légumes biologiques en Rhône-Alpes. Elle essaiera par ailleurs d'aborder la notion de structure d'exploitation en explorant le lien entre système de production et de commercialisation, tant au niveau économique qu'organisationnel. Cette formation vous apportera les outils nécessaires pour construire au mieux votre projet d'installation en maraîchage (coût de matériel, outil de planification et de gestion, etc.)...alors n'hésitez plus et inscrivez-vous à la formation « s'installer en maraîchage biologique... ».

Informations pratiques

Un chèque de caution de 60 € vous est demandé, et vous sera rendu le 3ème jour de formation.

Intervenants : Pauline BONHOMME (ARDAB), Dominique BERRY (CA 69 - BTM), AFOCG 69 et TERRE DE LIENS

Lieux : Rhône/ Loire

Horaires : 9h00 - 12h30 / 14h - 17h30

Repas : Tiré du sac ou restaurant selon le lieu

Transport : Vous pourrez organiser un covoiturage sur la base du listing d'inscription que vous recevrez 7 jours à l'avance

Contact : Pauline à l'ARDAB - 04 72 31 12 10

Mail: pauline-ardab@corabio.org

Inscription obligatoire

Bulletin d'inscription

à compléter et à envoyer à l'ARDAB avant le 28 octobre 2013

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Adresse mail :@.....

Je m'inscris à la formation « s'installer en maraîchage biologique » les 4, 5 et 7 novembre 2013

Je déclare avoir lu les conditions générales de formation (ci-joint)

Et je joins un chèque de caution de 60 euros pour ma participation au stage. Aucune inscription ne sera enregistrée sans réception du chèque.

Et je joins un document attestant de mon éligibilité au VIVEA*

– Pour les candidats à l'installation, ce document peut-être une attestation du point accueil installation, du CEPPP ou d'un organisme public ou une collectivité qui soutient les démarches d'installation.

– Pour les producteurs installés depuis moins de 2 ans, ce document est une attestation de la MSA.

Le nombre de places est limité, ne tardez pas à vous inscrire.

Fait le

Signature

A

Suite à votre inscription, vous recevrez une convocation 7 jours avant le début de l'action de formation, soit fin mars